

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement 2018-358-8 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans les zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 6 août 2018 à 19 h 45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le maire donne lecture du projet de règlement et explique les modifications proposées.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées. La nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter sont expliquées.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Séance ordinaire du 6 août 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 6 août 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2018-08-806

Ajournement

Considérant le nombre de personnes présentes dans la salle;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'ajourner la séance et de la reprendre aujourd'hui à 20 h 20 au Centre municipal situé au 510, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Reprise de la séance ajournée

2018-08-807

Tous les membres du Conseil sont présents à la reprise de la séance ajournée tenue le lundi 6 août 2018 à 20 h 20 au Centre municipal.

Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose l'ouverture de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-808

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-809

Procès-verbal de juillet 2018

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en juillet 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-810

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 6 août 2018 totalisant un montant de 47 279,12 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-811

Règlement 2018-358-8 afin de modifier les usages autorisés des zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3: adoption du second projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier les usages autorisés des zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Considérant que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le second projet de règlement 2018-358-8 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans les zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du second projet de règlement 2018-358-8 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion **Règlement 2018-401-2 amendant le règlement 2012-401 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Le projet de règlement 2018-401-2 ayant pour but d'établir les règles s'appliquant aux employés municipaux identifiés dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, suivant la fin de leur emploi, est déposé.

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement amendant le règlement 2012-401 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 6 août 2018.

2018-08-812 **UPA : fardeau fiscal des agriculteurs**

Considérant que les entreprises agricoles de la Montérégie génèrent 15 300 emplois et des revenus de 3 milliards de dollars contribuant ainsi à la vitalité économique des municipalités;

Considérant qu'en 2020, une ferme moyenne en grandes cultures devra consacrer 22 % de ses revenus nets au paiement de ses taxes foncières alors que c'était 11 % en 2016 et 7 % en 2007;

Considérant que si rien ne change, les taxes foncières nettes des fermes pourraient doubler d'ici 2020;

Considérant que cette progression est alarmante puisqu'aucun secteur économique ne pourrait assumer une telle hausse;

Considérant que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ne permet plus de soutenir adéquatement les entreprises agricoles de la Montérégie;

Considérant que les entreprises agricoles assument tout dépassement des coûts non couverts par le Programme de crédit de taxes foncières agricoles constituant ainsi une réduction des investissements dans l'économie locale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

- d'appuyer les démarches du Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu auprès du gouvernement afin qu'il adapte le Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour soutenir adéquatement les entreprises agricoles et leur permettre de participer pleinement au dynamisme économique local et régional sans affecter les sommes versées aux municipalités par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-813

ADMQ : formation – Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108

Considérant la formation « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108 » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 307 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à cette formation ainsi que les frais d'inscription, de déplacement et de repas;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Gestion financière et administrative » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-814

Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour motif religieux dans certains organismes : désignation d'un répondant en matière d'accommodement

Considérant que selon la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour motif religieux dans certains organismes* la Municipalité doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de désigner Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de répondant en matière d'accommodement pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-815

Commis de bureau

Considérant que la Municipalité ne procédera pas à l'embauche d'une nouvelle personne pour pourvoir au poste de secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant que Marianne Lamarche, étudiante, est présentement à l'emploi de la Municipalité dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

Considérant que l'emploi d'été se termine le vendredi 17 août 2018;

Considérant les disponibilités de Marianne Lamarche et les besoins de la Municipalité pour réaliser certaines tâches administratives;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

- d'embaucher Marianne Lamarche pour un poste de commis de bureau à temps partiel, à compter du 20 août 2018, la rémunération est établie en fonction du salaire minimum en vigueur et l'horaire de travail variera selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Les membres du Conseil sont informés que la Municipalité n'a transmis aucun dossier à la MRC du Haut-Richelieu en vue de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales fixée au 18 octobre 2018.

Les membres du Conseil désirent souligner l'excellent travail accompli par Madame Danik Desbiens, secrétaire de la Municipalité, dans le cadre de la gestion de ce dossier.

2018-08-816

500, 9^e Rang : remplissage, nivellement et ensemencement

Considérant que lors de la séance tenue le 3 juillet 2018, les membres du Conseil ont reporté à une séance ultérieure la décision concernant la demande d'autorisation des propriétaires du 500, 9^e Rang pour le remplissage, le nivellement et l'ensemencement du terrain adjacent à leur propriété du côté du Centre municipal (réf. résolution 2018-07-789);

Considérant que Me Élane Francis, avocate, est en attente de documents de la part de la Municipalité pour débiter le mandat d'étude et de recommandations concernant la conduite pluviale située dans ce secteur;

Considérant qu'après discussion, les membres du Conseil sont favorables à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accéder à la demande des propriétaires du 500, 9^e Rang;
- d'aviser Me Élane Francis que le dossier est clos.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-817

Régie intermunicipale d'incendie : loyer 2019

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville loue un espace dans le bâtiment municipal situé au 720-722, rue Principale à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec, de mai 2017 à mai 2018, est de 1,7 %;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de fixer le tarif de location pour l'année 2019 à 31,99 \$ le mètre carré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Système d'alerte à la population

La résolution Ri-2018-07-991 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la mise en place d'un système d'alerte à la population est déposée.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration

La lettre datée du 20 juillet 2018 du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordant une aide financière maximale de 12 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration en réponse à la demande de la Municipalité pour les travaux de gravelage de la chaussée du rang du Vide est déposée.

2018-08-818

Camion : remplacement de la flèche de signalisation

Considérant que la flèche de signalisation du camion municipal doit être remplacée;

Considérant l'estimation reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à GSR pneus et mécanique inc., selon les termes de l'estimation reçue en juillet 2018, le tout pour un montant maximal de 2 000 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-819

Rue des Érables : accumulation d'eau

Considérant que suite à la réalisation des travaux de reconstruction de la structure du pont situé sur la rue des Érables par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), la Municipalité constate qu'il y a un problème d'inondation sur le terrain au 589, rue des Érables;

Considérant que dans un courriel daté du 2 août 2018 Madame Louise Leclair, du MTMDET, indique que la seule solution qui permettrait probablement d'améliorer la situation serait de creuser un fossé le long du terrain situé au 589, rue des Érables et demande à la Municipalité de faire connaître sa position avant le 10 août 2018, à défaut de quoi le dossier sera fermé;

Considérant que, selon les informations obtenues, le propriétaire du 589, rue des Érables n'est pas en faveur de cette solution et procédera à des travaux de rehaussement de son terrain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'informer le MTMDET que la Municipalité refuse la solution proposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Eaux usées et traitement d'eau potable : services techniques – appel d'offres

2018-08-820

Considérant que le contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable accordé à Nordikeau inc. se termine le 31 décembre 2018;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une liste de firmes à inviter;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres par invitation aux firmes apparaissant sur la liste proposée;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur le conseiller Mario Daigneault déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif à la demande d'entretien de la branche 48 de la rivière du Sud Ouest. Monsieur Mario Daigneault s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

2018-08-821

Rivière du Sud-Ouest, branche 48 : demande de travaux d'entretien

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 48 de la rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien de la branche 48 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2019;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, dans le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté

2018-08-822

OMH : budget révisé 2018

Considérant le budget révisé 2018 daté du 18 juillet 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

- d'approuver le budget supplémentaire de l'OMH de Sainte-Brigide, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2018 est déposé au Conseil.

2018-08-823

572, rang des Écossais : entreposage de remorques

Considérant que les propriétaires du 572, rang des Écossais n'ont pas donné suite aux avis d'infraction concernant la présence de remorques sur leur propriété;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de mandater Me Élane Francis, avocate, pour que des mesures légales soient entreprises dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-824

Zone Mic-3 – Partie du lot 4 931 685 : demande d'autorisation à la CPTAQ

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'aliénation/lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot 4 931 685 d'une superficie de 0,8826 hectare;

Considérant que le lot visé par la demande est situé en zone mixte commerciale et industrielle (Mic-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que l'entreprise Les Équipements Adrien Phaneuf (l'entreprise) souhaite exploiter, sur une partie du lot 4 931 685, un commerce de concessionnaire de machineries et d'équipements agricoles neufs et usagés ainsi qu'un garage de réparation de machineries et d'équipements agricoles. De plus, en lien avec ces activités, il est convenu qu'une portion du site sera également réservée à des fins d'entreposage extérieur;

Considérant que l'entreprise souhaite acquérir une partie du lot numéro 4 931 685 représentant une superficie totale de 0,8826 hectare;

Considérant que le lot 4 931 685, anciennement rattaché au lot 245-2-P du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigide, a déjà fait l'objet d'une décision favorable de la CPTAQ le 6 juin 2007 autorisant l'implantation d'activités reliées à la vente, la location, la réparation de véhicules récréatifs, de camions usagés et de remorques adaptées sur une superficie d'environ 4,6 hectares;

Considérant que le projet de construction n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité puisqu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé pouvant avoir une influence sur le calcul des distances séparatrices;

Considérant que la parcelle visée semble constituer un site de moindre impact pour l'activité agricole;

Considérant que la réalisation du projet n'aura que peu ou pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté agricole environnante;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Considérant que les usages projetés ne peuvent être localisés sur un emplacement alternatif faisant partie du périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

Considérant qu'une autorisation à la présente demande aurait peu, voire pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

Considérant que la réalisation du projet n'aura aucun effet sur les ressources eau et sol;

Considérant que la superficie visée par la demande ne constitue pas une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant que l'établissement de ce commerce aura un effet positif sur le développement économique de la Municipalité et de la région;

Considérant que la Municipalité a adopté le projet de règlement 2018-358-8 ayant pour effet d'assurer la conformité du projet à l'égard de la réglementation municipale;

Considérant que la Municipalité a reçu un avis de la MRC du Haut-Richelieu indiquant que la modification envisagée par la Municipalité serait conforme au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2018-06-49);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'aviser la CPTAQ que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-825

GESTIM : nomination

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) pour pourvoir au poste d'inspecteur municipal et en bâtiment;

Considérant que la nomination d'un nouvel employé de GESTIM est nécessaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'ajouter Monsieur Julien Auclair, de la firme GESTIM, à la liste des fonctionnaires désignés pour :
 - l'émission des permis et certificats;
 - l'application des règlements d'urbanisme;
 - la gestion des cours d'eau;
 - l'application de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts;
- d'élargir la compétence des personnes désignées pour l'application de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* à l'ensemble des propriétaires du territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
remplacement des gradins**

2018-08-826

Considérant que le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. désire remplacer une section des gradins situés sur le terrain des loisirs afin d'améliorer la sécurité des spectateurs lors de la tenue d'événements;

Considérant que pour réaliser ce projet, le Festival désire contracter un emprunt de 70 000 \$ sur une période de 10 ans auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu;

Considérant que pour consentir à ce prêt, la Caisse demande que la Municipalité se porte caution pour un montant maximal de 49 500 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à remplacer une section des gradins;
- d'accepter que la Municipalité se porte caution pour un montant maximal de 49 500 \$ concernant l'emprunt de 70 000 \$ sur une période de 10 ans;
- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant la caution pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-827

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
demande d'utilisation de terrain**

Considérant que le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. demande l'autorisation d'utiliser l'ensemble du terrain « C » indiqué à l'*Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Activités équestres*, incluant la patinoire, du 17 au 19 août ainsi que du 20 au 27 août 2018 pour y installer des cantines, des kiosques, un chapiteau et des jeux gonflables;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accéder à la demande aux conditions suivantes :
 - le chapiteau devra être installé en dehors de la patinoire et du terrain de soccer;
 - aucune installation ne sera permise sur le terrain de balle et sur les terrains de volley-ball;
 - les kiosques et les cantines pourront être installés sur la patinoire, cependant, le Festival devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la surface de la patinoire;
 - les jeux gonflables devront être installés sur le terrain de soccer;
 - aucun animal ne sera toléré sur la partie « C », à l'exception du stationnement du Chalet des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 août 2018**

Les membres du Conseil tiennent à souligner le travail exceptionnel réalisé par Monsieur Michel Lemaire pour l'aménagement de la propriété située au 633, rue des Millionnaires.

Des remerciements sont également adressés à Messieurs Frédéric Daigneault et Michel Bonneau pour l'organisation du tournoi de balle familial.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2018-08-828

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire